

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



**DATE
D’AFFICHAGE :
29 mars 2023**

L’an **deux mille vingt trois, le quatre avril**, à **vingt heures**,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni en la
salle du Conseil et en séance publique sous la présidence de
Monsieur Stéphane GALINÉ, Maire.

**DATE DE
CONVOCAATION :
29 mars 2023**

Étaient présents :

Virginie PERCHET, Sylvie VANDENBOGAERDE,
Véronique CHASSEFIÈRE, Sylvie YONLI, Karine MARIN
ROGUET, Clothilde CAMPAIN, Nathalie GALINÉ,
Tiphaine CHAUVET, Georges LEVIER, Gilles VOISE,
Emmanuel NARDY, Didier PAUTRAT, Robert
LONGEON, Patrick BRETIN, Pascal SÉNÉCHAL et Daniel
LOISON

**NOMBRE DE
MEMBRES :**

En exercice : 19

Formant la majorité des membres en exercice.

**Présents : 17
Votants : 19**

Absents représentés :

M. Franck TINDILIERE représenté par Mme PERCHET, M.
Parfait SOUNOUVOU représenté par M. Gilles VOISE

OBJET :

Gilles VOISE a été élu secrétaire de séance.

**COMPTE DE
GESTION 2022**

EXPOSE

**Publication ou
Notification du :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l’instruction budgétaire M14,
Vu la délibération du 5 avril 2022 approuvant le Budget
Primitif,
Vu la délibération du 20 septembre 2022 approuvant la
décision modificative n°1,

**Transmission au
Contrôle de Légalité le :**

Considérant que M. NARDY indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier d'Étampes et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil au point suivant de l'ordre du jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier d'Étampes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 14 voix Pour – 5 Abstentions (Mme CHAUVET, MM. LONGEON, BRETIN, SÉNÉCHAL et LOISON):

PREND ACTE ET APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Maire pour le même exercice.

COMPTE DE GESTION 2021

Il reprend les reports de l'année 2021, ainsi que les mandats de dépenses et titres de recettes émis en 2022

CG 2022				
		Dépenses	Recettes	Solde
Reports 2021	Fonctionnement		332 924.00 €	332 924.00 €
	Investissement		1 628.20 €	1 628.20 €
Année 2022	Fonctionnement	1 325 735.23€	1 520 802.82€	195 067.59 €
	Investissement	523 542.51 €	128 344.21 €	-395 198.30 €
TOTAL	Fonctionnement	1 325 735.23€	1 853 726.82€	527 991.59 €
	Investissement	523 542.51 €	129 972.41 €	-393 570.10 €
TOTAL GENERAL		1 849 277.74€	1 983 699.23€	134 421.49 €

LE MAIRE,
Stéphane GALINÉ

Une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet d'Étampes
- Monsieur le Trésorier



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.